



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°59

Novembre-Décembre

2018

Actualité

PLFSS 2019. 2

Vie interne

Bureau National du 19 octobre.
Dans les régions : échos de la
préparation du congrès. 3

Action

18 octobre : la protestation des
retraités 4

Ferpa

Congrès de la Ferpa. 5

Santé

Vaccin contre la grippe
Concertation grand âge et
autonomie 6

Social

Réforme des retraites : vers le
régime unique
Plan pauvreté 7

Social

L'URSSAF, discrète, mais
indispensable 8

Dossier

PLFSS 2019

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

NOUS NE BAISSERONS PAS LES BRAS !

La CSG est un impôt ciblé dont l'assiette est beaucoup plus large que les différents prélèvements salariaux ou patronaux. Nous ne combattons pas son principe. Toutefois, une hausse de 1,7 point sans concertation préalable reste une mesure gouvernementale très brutale surtout lorsque seuls les retraités, au moins pour 60 % d'entre eux, ne bénéficient d'aucune compensation. Nous avons jugé cette mesure inacceptable.

Les retraités ont été nombreux dans les départements et régions à affirmer leur mécontentement.

La désindexation des retraites est une mesure gravissime, elle place les retraités dans une position plus instable en les vulnérabilisant ; l'indexation des pensions sur les prix étant comme un socle sécurisant pour le pouvoir d'achat des retraités.

Une fois de plus, les militants retraités ont démontré leur profond désaccord.

Et maintenant, à quoi devons-nous nous attendre ? Une augmentation sensible des mutuelles suite à l'annonce de remboursement à 100% de l'optique et de l'auditif ?

Sommes-nous toujours dans une démarche de solidarité envers les actifs ou, plutôt, sommes-nous dans la logique des différents rapports parus depuis plusieurs années (Attali, Libault ou même le COR...) évoquant la part des retraites dans le PIB, suggérant pour certains une diminution du pourcentage aujourd'hui autour de 14% et à terme ne devrait plus être que de 12% ?

Et pourtant, rien de catastrophique à l'horizon ! La CNAV a retrouvé son équilibre ; en 2024, le remboursement de la dette sociale devrait permettre de libérer 15 milliards de recettes (CSG-CRDS)...

L'UNSA Retraités reste en état d'alerte, nos démarches auprès des parlementaires ont déjà provoqué quelques réactions au sein de la majorité présidentielle (amendement au PLFSS pour moduler la hausse de la CSG). Madame la Ministre des solidarités et de la santé, Madame Agnès Buzyn, a répondu à notre demande d'audience, nous renvoyant vers Dominique Libault.

Nous ne baisserons pas les bras, nous sommes convaincus de la justesse de notre combat. Merci à toutes celles et ceux qui l'ont animé ces derniers jours et participé aux actions menées à travers tout le pays.

Jean- Marc Schaeffer



PLFSS 2019

Le PLFSS 2019, c'est le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale. C'est lui qui définit l'Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie (ONDAM), c'est lui qui fixe le montant de la revalorisation de nos pensions, censées suivre, depuis 1993 pour les retraites du privé et depuis 2003 pour les retraites de la Fonction Publique, l'augmentation de la hausse des prix.

La version 2019 du PLFSS nous réserve quelques surprises. Des bonnes, le budget de la sécurité sociale est à l'équilibre. On notera, par exemple que la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse dégage des excédents depuis 2016, que les comptes de la branche Famille sont positifs depuis 2018, que pour les accidents de travail et les maladies professionnelles, les soldes sont également positifs, mais sur cinq exercices consécutifs.

Ces excédents seront toutefois rapidement mis à contribution, puisque, dès 2019, les exonérations de cotisations sociales consenties sur les heures supplémentaires seront financées par ponction sur les réserves de la sécurité sociale et non sur le budget de l'Etat.

Pour financer d'autres mesures qui vont dans le bon sens comme la majoration de la prime d'activité, du minimum vieillesse, ou de l'allocation adulte handicapé, on limitera à 0.3% l'augmentation des autres prestations sociales dites « non prioritaires » (on apprécie : on ne parle plus « d'allocation » pour qualifier nos retraites !)

Allocations familiales, aide personnalisée au logement, et pensions de retraites seront « revalorisées » nous dit-on, mais de 0.3% seulement, et pour deux ans, alors que l'inflation caracole cette année bien au-delà des 2%. Le justificatif, selon les rédacteurs du dossier de presse présentant le PLFSS, c'est qu'on a pris la moyenne des quatre dernières années. Sauf que... entre 2013 et 2017, l'inflation moyenne était de...0.35%, ce qui maintenait peu ou prou la valeur constante de ces prestations. Pour 2018, elle est au moins 7 fois plus élevée.

C'est donc bien, entre autres, dans la poche des retraités que l'Etat va puiser une fois encore pour boucler son budget. Peut-être une fois de trop.

Progression de l'ONDAM

Le PLFSS 2019 fixe la progression de l'Objectif Nationale de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) à 2.5% en 2019. C'est un peu mieux que ce qui était envisagé au début de l'été, mais cette progression est à mesurer au regard du lourd déficit des établissements hospitaliers, et aux besoins énormes recensés lors de la crise des EHPAD l'hiver dernier. Une dotation de 300 millions d'euros sera consacrée pour financer la qualité dans les établissements hospitaliers.

Mais leur déficit global frôlait le milliard en 2017. Les efforts financiers consentis risquent de laisser une marge réduite pour faire progresser le système hospitalier.



Ce qu'en dit l'UNSA

L'UNSA se félicite d'un retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale après 17 ans de déficit.

L'UNSA salue également l'alignement des droits au congé maternité des travailleuses indépendantes sur les salariées, la revalorisation des prestations liées au mode de garde des enfants en situation de handicap et suivra avec attention la création d'un revenu universel d'activité.

Pour l'UNSA, la proposition de ne plus uniquement financer les établissements hospitaliers par la tarification à l'activité (T2A) va dans le bon sens, tout comme la revalorisation de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM).

Malgré ces annonces, l'UNSA déplore que le Gouvernement remette en cause l'indexation des pensions, des allocations logements et des pensions d'invalidité sur l'inflation qui devrait être comprise cette année entre 1,7 et 2%. Pour l'UNSA, cette annonce qui remet en cause un principe de 1993, est particulièrement injuste.

Le Gouvernement annonce également, et pour la 1ère fois depuis 2004, qu'il ne compensera plus la totalité de certaines exonérations de cotisations sociales accordées notamment aux entreprises. Pour l'UNSA, ce n'est pas à la Sécurité sociale et aux assurés sociaux de supporter les conséquences de décisions politiques impactant les finances de la protection sociale. 1993, est particulièrement injuste.

Tout en reconnaissant la pertinence d'un certain nombre d'annonces contenues dans le PLFSS 2019, l'UNSA reste inquiète quant aux moyens financiers alloués et s'interroge fortement sur la volonté du Gouvernement dans son choix de modifier les règles de compensations des exonérations de cotisations.

Bureau national UNSA Retraités du 19 octobre 2018 .

24 militants ont participé à cette réunion au lendemain de la journée d'action des retraités du 18 octobre.

Le 1^{er} point de l'ordre du jour a logiquement traité de ce sujet. A l'issue du tour de table, étant donné le contexte d'émiettement syndical (absence de réponse des autres organisations à notre proposition d'une action unitaire), on constate une mobilisation des adhérents Unsa différente : avec d'autres organisations dans certains départements, avec la CFDT ailleurs ou action de l'Unsa seule parfois.

Ensuite le BN a abordé la problématique de la perte d'autonomie en 2030. Le rapport commandé par la ministre des Solidarités et de la santé est en retard. Une mission est en cours pour trouver de nouveaux financements que ce soit pour augmenter le nombre de places en EHPAD ou pour développer le maintien à domicile. La réunification des risques « handicap » et « personnes âgées » donne lieu à discussion. Si elle se justifie pour certains aspects (ex : la citoyenneté), elle est un non-sens pour d'autres (ex : la recherche d'un emploi).

Après une communication concernant le SNURI*, le dernier point a porté sur la constitution du futur bureau national et le congrès national de l'UNSA Retraités les 18 et 19 décembre à Paris : délégué(e)s composant le congrès, modalités de prise en charge des frais et obligation d'inscription, rappel de la date limite de retour des amendements (10 novembre) au siège national.

*SNURI : Syndicat National Unsa des Retraités Isolés

Dans les régions:

Echos de la préparation du congrès...

Dans beaucoup de départements, des réunions de travail sur notre projet de résolution se sont déjà déroulées.

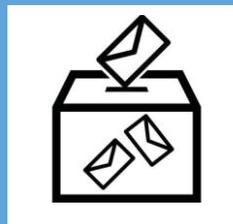
C'est maintenant au tour des régions de réunir leur congrès pour débattre sur les amendements proposés et faire le choix de les retenir ou de les rejeter.

Certaines, Nouvelle Aquitaine , Hauts de France... l'ont déjà fait au moment où nous publions ce numéro. Les autres ont jusqu'au 10 novembre pour débattre du projet de résolution et jusqu'au 15 novembre pour transmettre leurs amendements.

Rappelons qu'un département dont un amendement n'a pas été retenu par le Congrès Régional peut faire le choix de le maintenir et de le transmettre directement au Secrétariat National.

La commission nationale des résolutions se réunira le 28 novembre pour préparer le document qui sera soumis à la discussion des congressistes

Les informations qui nous parviennent attestent de la richesse de la réflexion déjà engagée dans les départements. Ce qui laisse augurer l'évolution du projet de résolution vers des mandats plus précis, s'efforçant de mieux répondre aux attentes des retraités face aux problèmes de notre époque.



En décembre, les actifs de la Fonction Publique votent. Retraités, mobilisez-vous pour aider les militants de l'UNSA à faire voter UNSA.

On peut aider à récupérer les identifiants de vote, appeler les personnels pour les faire voter entre le 29 novembre et le 7 décembre, pointer les votants sur les listes électorales et figurer sur la liste de soutien.

Une UNSA plus forte à l'issue des élections, c'est un plus pour l'UNSA Retraités.

18 octobre, La protestation des retraités, dans la rue ou sous d'autres formes!

Dans un contexte parfois difficile, s'adaptant à la diversité des situations, l'UNSA Retraités a réussi à mobiliser ses militants sous des formes diverses : audiences en préfecture, rassemblements, conférences de presse ou communiqués de presse, manifestations unitaires...

La campagne de courriers aux parlementaires que nous avons lancée dès le début septembre, a parfois porté ses fruits : Réponse du cabinet du premier ministre à notre courrier, transmis à Edouard Philippe par le député des Pyrénées Atlantiques Jean Lassale. Question écrite au gouvernement par la sénatrice du Gard, Mme Vivette Lopez, reprenant l'essentiel de notre argumentaire...

Sans surestimer l'influence de l'UNSA Retraités, nous noterons une approche un peu plus ouverte de certains parlementaires de La République En Marche par rapport aux revendications que nous exprimons. L'amendement déposé par un groupe de députés pour introduire une dose de progressivité dans les taux de CSG, s'il ne répond en rien à nos attentes, témoigne toutefois d'une position moins monolithique dans le vote du projet de loi de finances de la sécurité sociale.

Nous avons la faiblesse de penser que nos arguments ont pu, ici ou là, ébranler quelques certitudes et éveiller une ébauche de réflexion critique par rapport au sort réservé par le gouvernement aux retraités. Ce qui est un progrès limité mais réel.

Nos adhérents, sur le terrain, souhaiteraient que l'unité des organisations syndicales de retraités se construise autour de revendications qui font sens pour tous. Les postures parfois sectaires des uns ou des autres ne le permettent pas encore. A l'UNSA Retraités nous le déplorons, mais nous poursuivons sans relâche notre appel à l'unité, sans aucune exclusive.



A Paris



En province...



Photos
UNSA Retraités

Les 16 et 17 octobre 2018, a eu lieu à Bruxelles, le congrès extraordinaire de la FERPA. Suite à la démission de la secrétaire générale Carla Cantone élue au parlement italien, il convenait de renouveler l'équipe.



Agostino Siciliano, secrétaire national de l'Uil Pensionati (Italie) a été élu à l'unanimité secrétaire général de la FERPA, Fédération européenne des retraités et des personnes âgées.

"Les dix millions de membres de la Ferpa appartenant à des organisations de différents pays - a déclaré Agostino Siciliano après avoir illustré les lignes de programme de son mandat - attendent de la Ferpa un rôle plus influent et une action plus efficace, à la fois envers les institutions européennes et au sein de la Confédération européenne des syndicats : la CES ».

De nombreux orateurs ont commenté la situation difficile de leur pays dans le contexte d'une Europe en pleine tension avec la montée en puissance des extrémistes et leur arrivée dans de nombreux gouvernements.

Au printemps 2019, auront lieu les élections européennes. Et si, au moment de sa construction, l'Europe était synonyme de paix, d'expansion économique, de partage entre tous, en fait d'espérance de progrès, actuellement, de nombreux citoyens européens ont perdu confiance en l'Europe. Les conséquences de la crise à savoir l'austérité, le problème de chômage, le pouvoir d'achat en baisse, sont autant de problèmes qui ne rendent pas visible l'action de l'Union Européenne.



Notre secrétaire général, Jean Marc Schaeffer a proposé une motion, acceptée à l'unanimité. Ainsi dans chaque état membre, les syndicats et fédérations de retraités devront interpeller les candidats aux élections européennes afin de les sensibiliser aux problèmes des retraités notamment en matière de santé.

Photos UNSA Retraités

La Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées fait partie de la Confédération Européenne des Syndicats avec laquelle elle coordonne sa politique, dans le cadre du dialogue social européen, principalement en matière de protection sociale, retraite, soins médicaux, afin d'éviter des conflits de générations entre travailleurs actifs et retraités. La représentation de la FERPA au sein de la CES doit être garantie. La FERPA est ouverte à toute les organisations de retraités interprofessionnels ou par secteur, faisant partie d'un syndicat national membre de la CES.

Vaccination contre la grippe : c'est maintenant !

La campagne de vaccination contre la grippe a débuté le 6 octobre.

Qui peut se faire vacciner ?

Tout le monde, mais particulièrement les personnes à risques, dont les personnes âgées de plus de 65 ans.

Pour elles, le vaccin est gratuit.

La vaccination des soignants et des personnes en contact régulier avec des personnes présentant un risque de **grippe sévère** (personnes âgées, nourrissons, malades...) est vivement conseillée. C'est le cas des aidants prenant en charge une personne âgée en perte d'autonomie

Qui peut vacciner ?

Un médecin, une infirmière, et (à titre expérimental, en Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Hauts-de-France et Occitanie) un pharmacien.

Les personnes à risque peuvent se faire vacciner sans prescription médicale, sur présentation du bon de prise en charge émis par l'assurance maladie.

Faut-il se faire vacciner chaque année ?

Oui. En effet, les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre. Il est donc indispensable de **se faire vacciner contre la grippe chaque année** grâce à un nouveau vaccin élaboré pour protéger contre les virus susceptibles de circuler.

Pour en savoir plus, site :

ameli.fr/assure/sante/themes/grippe/prevention

Concertation « Grand âge et autonomie »

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, lance une vaste concertation en ligne en vue d'une réforme ambitieuse sur le grand âge et l'autonomie.

Des ateliers, des forums régionaux et des groupes d'expression seront au cœur de la concertation avec l'ensemble des acteurs du grand âge.

Une attention particulière sera portée à l'écoute des personnes âgées en perte d'autonomie et à leur entourage, aidants et professionnels.

Pour permettre à tous les Français de faire part de leurs propositions autour de la question « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? », la concertation « Grand âge et autonomie » s'appuie sur la plateforme Make.org. Cette large consultation citoyenne lancée dès le 1er octobre à l'adresse grande-consultation-aines.make.org a pour objectif de mobiliser massivement la société sur cet enjeu.



L'UNSA était invitée à l'ouverture de la concertation le 1^{er} octobre et représentée par Martine Vignau, Secrétaire Nationale chargée de la politique familiale, de l'action sociale et insertion et de la consommation.

L'UNSA Retraités se réjouit, qu'après une période d'indifférence assez marquée par rapport à la situation des personnes âgées, le gouvernement prenne enfin la mesure des enjeux liés au vieillissement de la population et aux problèmes du grand âge. Elle invite ses adhérents, et plus particulièrement les militants investis au sein des CDCA, à répondre à toute sollicitation en rapport avec cette concertation et à utiliser le moyen que constitue la plateforme Make.org pour faire connaître les attentes et mandats de notre organisation sur la question du grand âge et de la perte d'autonomie.

Site : <https://grande-consultation-aines.make.org/>

Offre complémentaire santé MGEN pour les adhérents de l'UNSA Retraités



L'UNSA Retraités renégocie avec la MGEN une offre de complémentaire santé destinée à ses adhérents.

Pour qui ?

Pour les adhérents de l'UNSA Retraités qui, en partant à la retraite perdent le bénéfice de leur mutuelle et peuvent se retrouver en difficulté pour négocier une complémentaire santé à des tarifs abordables

A quelles conditions ?

Les propositions tarifaires qui nous sont faites iraient de 48.01 euros à 73.94 euros pour un retraité et son conjoint.

Nous détaillerons les prestations proposées ainsi que les modalités de souscriptions dès que le projet sera finalisé.

Réforme des retraites :

Vers le régime unique ?

La rencontre entre le Haut Commissaire à la Réforme des Retraites, Jean-Paul Delevoye, et les organisations syndicales le 10 octobre dernier, aura eu le mérite d'apporter quelques éclaircissements sur les intentions du gouvernement.

Une réforme systémique

La réforme souhaitée est essentiellement systémique, même si l'intention de définir un âge pivot, et donc un système de décote, parfois évoquée, relèverait du souci de retarder l'accès à la retraite à taux plein, et donc de jouer sur les paramètres.

Et les retraités actuels ?

Les actuels retraités ne seront en rien concernés par la réforme à venir. Ce qui peut les rassurer, mais laisse planer un doute sur les modalités de revalorisation d'un régime en voie d'extinction. Cela ne leur interdit pas de s'intéresser à cette réforme qui concerne leurs enfants et interroge le rapport entre actifs et retraités.

Un système par répartition maintenu

Le système demeurera un système par répartition fondé sur la solidarité entre générations. Pour les futurs retraités, la valeur du point sera indexée sur le salaire moyen. C'est une donnée importante, car elle rétablit le lien qui existait avant les différentes réformes entre actifs et retraités.

Cet élément pourrait nous permettre de disposer d'un argument déterminant pour revendiquer avec davantage de poids l'indexation de nos pensions sur le salaire des actifs.

L'avis de l'UNSA :

Encore beaucoup trop de zones d'ombre

L'Unsa rappelle que les régimes contributifs de retraite sont à l'équilibre et qu'une réforme ne s'impose pas forcément. Elle rappelle qu'à carrières comparables, les régimes de retraite actuels génèrent des revenus de remplacement équivalents.

Quel qu'en soit le fonctionnement, l'objectif d'un système de retraite doit être de garantir une pension décente, la moins éloignée possible du revenu d'activité. Dans ce cadre, l'UNSA demande que cette revendication soit concrètement traduite dans un hypothétique futur projet de loi.

Pour aller plus loin : Lire le communiqué complet du 10 octobre sur le site : unsa.org

Plan pauvreté

Ils sont proportionnellement beaucoup moins nombreux que parmi la population des moins de trente ans, mais pourtant, les retraités pauvres existent.

7% des 17 millions de retraités vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit près de 1 200 000 personnes. Bien d'autres disposent d'un revenu seulement compris entre ce seuil et le SMIC. Pour tous ces retraités, la pauvreté a un caractère irréversible.

Ils semblent pourtant les grands oubliés du plan pauvreté. Mise à part l'augmentation de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, (ASPA) qui ne concerne que 550 000 retraités pauvres, rien n'est évoqué pour les autres dont le pouvoir d'achat va baisser en 2019. L'exonération de la taxe d'habitation n'aura aucun effet sur leurs ressources, puisqu'exonérés, ils le sont déjà !

Lors de la présentation du Plan pauvreté, Mme Buzyn, dont le portefeuille ministériel intègre pourtant les solidarités, n'a pas eu un mot pour eux. Et si une Secrétaire d'Etat vient l'étayer dans ses missions ministérielles depuis le dernier remaniement ministériel, le champ de compétences qui lui est attribué n'inclut pas les personnes âgées.

L'indifférence relative du gouvernement au sort des retraités se confirme de mois en mois et s'exprime parfois brutalement dans les propos des parlementaires de la majorité, voire du Président de la République, c'est regrettable.

Quand cette indifférence atteint les plus fragiles d'entre eux, à qui l'on dénie même le droit de se plaindre, c'est inacceptable.

Interview : L'URSSAF, discrète mais indispensable.



Parfois méconnue de l'opinion publique, l'URSSAF tient pourtant un rôle important.

L'UNSA Retraités a rencontré Catherine, agent URSSAF en Languedoc Roussillon et déléguée syndicale UNSA URSSAF Languedoc Roussillon.

Photo UNSA Retraités

URSSAF, que recouvre précisément ce sigle ?

L'URSSAF, c'est l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et Allocations Familiales.

Quelle est la mission des URSSAF ? Et leur couverture territoriale ?

Elle a pour mission la collecte des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale, de l'assurance chômage, de la CSG/CRDS pour le compte de l'état ainsi que les cotisations des travailleurs indépendants. Elle assure également le contrôle des entreprises et lutte contre le travail dissimulé et la fraude sociale. Actuellement il y a 22 URSSAF régionales.

Qu'en est-il des actions engagées pour lutter contre la fraude ?

En matière de travail dissimulé, elle déploie depuis de nombreuses années une démarche pragmatique de terrain, visant à estimer son ampleur sur l'ensemble du territoire. Cette démarche, réalisée par secteur d'activité socio-économique sur la base de contrôles aléatoires, lui permet d'intégrer progressivement les données. En matière de lutte, l'URSSAF en tant que partenaire fournit des informations à un nombre défini d'institutions.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles les agents des URSSAF sont confrontés ?

Les principales difficultés des agents des URSSAF sont : depuis plusieurs années, une non revalorisation de la valeur du point impactant leur pouvoir d'achat, des restructurations visant à réorganiser l'architecture des URSSAF et à terme parvenir à 7 URSSAF !!! Pour conclure, des restrictions budgétaires, des réductions de moyens et d'effectifs.

Quelles sont les revendications majeures de ton syndicat, l'URSSAF UNSA ?

C'est pourquoi, nous syndicat UNSA URSSAF LR, informons qu'au-delà des restrictions budgétaires, des réductions de moyens et d'effectifs impactant l'URSSAF, c'est tout le système français de Sécurité Sociale qui silencieusement est remis en cause par des gouvernements successifs...

